

## MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-LACS

### PROJET DE RÉSOLUTION

#### COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES ET AFFAIRES JURIDIQUES

- ATTENDU** l'importance d'assurer un mécanisme décisionnel efficace pour toutes les questions reliées aux ressources humaines, à l'éthique et à la déontologie et aux affaires juridiques;
- ATTENDU** l'importance d'avoir des réunions régulières et fréquentes du Comité des ressources humaines et affaires juridiques;
- ATTENDU QUE** les décisions du conseil municipal de Val-des-Lacs relatives aux ressources humaines et aux mandats des firmes d'avocats devraient s'appuyer sur des analyses sérieuses faites par un Comité des ressources humaines et des affaires juridiques.

**PAR CES MOTIFS**, il est proposé par \_\_\_\_\_, appuyé par \_\_\_\_\_ et résolu

#### **QUE :**

- le Comité des ressources humaines et affaires juridiques soit composé du maire et des conseillers municipaux Steven Minty, André Marcotte et Gilles Tremblay;
- la direction générale et le consultant en ressources humaines Raynald Mercille fassent partie du comité pour fournir aux membres politiques du comité le soutien nécessaire pour faire les recommandations au conseil municipal;
- le conseiller André Marcotte agisse comme président du Comité des ressources humaines et affaires juridiques;
- que le président organise la tenue d'une réunion du Comité des ressources humaines et affaires juridiques de façon ponctuelle au besoin autant que nécessaire sur une base mensuelle mais au moins six fois par année;
- que le président veille au bon déroulement des travaux du Comité des ressources humaines et affaires juridiques et qu'il s'assure au début de chaque réunion du suivi qui a été fait en relation avec les sujets qui étaient à l'ordre du jour de la réunion précédente.